



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt - deux et le 20 juin à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie		X		Emmanuel HUGOU
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie	X			
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien	X	(X)		(Caroline LECLERC à compter de 20h40)
CHAIX	Jacques			X		BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						17 (16)	01 (02)	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents (P) : 17 (puis 16 à compter de 20h40, délibération n°3, suite au départ de Sébastien PAUTE)

Absents excusés ayant donné procuration : 01 puis 02 : (Madame Anne-Marie GHIPPONI à M. Emmanuel HUGOU, Maire et M. Sébastien PAUTE à Mme Caroline LECLERC à compter de 20h40).

Absents sans procuration : 01 : Jacques CHAIX

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance,**
M. Alain THOUROUDE a été proposé comme secrétaire de séance.
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- 2) Compte rendu de séance :**
Adoption du compte rendu de la séance du 07 avril 2022,
Vote : Adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- 3) Délibération n°1 : Affaires foncières - Projet de vente de la Maison de retraite**
Vote : Adoptée à la majorité des conseillers présents ou représentés
14 POUR / 04 CONTRE (Mmes et Mrs : Cyrille HOURS, Mireille GRATTAPAGLIA, Eric JOURDAN et William D'HEILLY) / **00 ABSTENTION**

- 4) **Délibération n°2 : Affaires foncières -** Demande d'acquisition à titre gratuit, auprès de EDF, d'une parcelle de terrain forestier sise à Saint Julien Plage dans le cadre du projet de requalification et de sécurisation du site

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ 20h40 : départ de M. Sébastien PAUTE qui quitte la séance en raison de contraintes personnelles et laisse procuration à Mme Caroline LECLERC.

- 5) **Délibération n°3 : Vie Associative -** Subventions aux associations au titre de l'exercice 2022

Détail des votes :

☞ **Attributions aux associations :**

Association du Vieux Village / Autour du Grand Chêne / Cercle Hippique Atomique Gréoux / CLI Cadarache / Drumming Concept / Harmonie du Verdon - Verdon Musik / Les Chemins du Patrimoine / Olympique Judo Varois / Radio Verdon / Raminagrobis (les chats de St Julien) / Tennis Table / La boule montagnette / Anagramme / Anciens Combattants / L'Age d'or / Union Sportive Rianaise – US Rians Foot

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

M. le Maire ne fait pas valoir au décompte des votes, la procuration de Mme Anne-Marie GHIPPONI

☞ **Attribution à l'association :** Amicale du CCFF

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

N'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle : M. Jean-Pierre SZYMANSKI

☞ **Attribution à l'association :** Form'Harmonia

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

N'a pas pris part au vote et s'est retirée de la salle : Mme Line-Marie MURE

☞ **Attribution à l'association :** Verdon 3 Terroirs

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

N'ont pas pris part au vote et se sont retirés de la salle :

M. Eric JOURDAN,

M. Cyrille HOURS

☞ **Attribution à l'association :** Souvenir français

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

N'a pas pris part au vote et s'est retirée de la salle : Mme Sandrine FANGUIAIRE

☞ **Attribution à l'association :** Les moissons d'antan

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

N'a pas pris part au vote et s'est retirée de la salle : Mme Mireille GRATTAPAGLIA

☞ **Attribution à l'association :** Sporting Club Vinon Durance

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
N'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle : M. William D'HEILLY

- 6) **Délibération n°4 : Environnement** - Participation au dispositif Ecogardes : convention entre la commune et le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

- 7) **Questions diverses pour informations :**

M. le Maire a tenu les conseillers informés des points suivants ;

- **Futurs travaux et aménagements en cours sur le site de Saint Julien Plage à l'initiative de EDF et de la SCP (Société du Canal de Provence) :** Ces opérations qui se dérouleront a minima sur 3 années, font suite aux nécessités d'importantes interventions en maintenance sur le réseau d'adduction d'eau du Canal de Provence dans le cadre de détériorations à certains endroits de l'actuelle galerie dite « des Maurras ».

Il s'agit d'actions prioritaires placées sous l'accompagnement préfectoral, nécessaires afin de sécuriser le réseau compte tenu des enjeux pour les territoires bénéficiaires.

Ces interventions induisent notamment la mise en place d'un point de captage ponctuel au nord de l'actuel ponton à bateaux, un vaste chantier dans la galerie actuelle, ainsi que la remise en service ponctuelle de l'ancien tunnel historique d'adduction d'eau dit « des Maurras ».

- **Changement de destination du camping municipal :** Monsieur le Maire explique qu'une décision a dû être prise de ne plus accueillir ni tentes ni caravanes au sein du camping municipal et de procéder à une destination au bénéfice des seuls camping-cars. Cette décision est la conséquence directe et contrainte, de l'application de l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2021 (*Arrêté référencé CCDSA n°21/084 relatif à la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes*), qui oblige désormais tout exploitant de camping à garantir la présence en permanence (24h/24) d'une personne sur site représentant l'exploitant et supervisant les conditions de sécurité (article 2.1 de l'arrêté susnommé). La Commune n'ayant en effet pas les moyens de supporter les charges financières que représenterait le fait de salarier des personnes pour garantir ces missions, notre « camping » change dont de fonctionnement et de statut, et devient donc désormais officiellement une *aire d'étape* aménagée à destination des seuls camping-cars.

S'agissant d'un simple partage d'informations, il n'y a pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 21h15

 
Le Maire,
L. HUGOU